

**ARRETE DU PRESIDENT N° 2025_342_A_FCT
PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR ASSURER LA PRESIDENCE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Vu le Code général des collectivités territoriales CGCT,

Vu le Code de la Commande publique,

Vu le procès-verbal portant élection du Président et des Vice-Président(e)s en date du 10 novembre 2022 de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier (CCIN),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022, n° 2022_114_D_FCT, portant sur la création de la Commission d'Appel d'Offres (CAO),

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mars 2024, n° 2024_030_D_FCT, portant sur la composition des commissions permanentes de la CCIN,

Considérant que la CAO est présidée par l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant

Considérant que le Président sera empêché le 26 novembre 2025,

Considérant que la CAO a été convoquée le 12 novembre 2025 pour une tenue le 26 novembre 2025,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant de Monsieur Fabien GABORIT, Président de la CCIN, afin de présider la CAO prévue le 26 novembre 2025 en son absence,

**Le Président de la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier
ARRÊTE**

ARTICLE 1^{er}

Monsieur Fabien Gaborit, Président de la CAO, désigne Monsieur Jacques BOBIN, premier Vice-Président de la CCIN, son représentant pour assurer le mercredi 26 novembre 2025 la Présidence de la CAO.

ARTICLE 2

En qualité de représentant, Monsieur Jacques BOBIN sera autorisé à signer tous les documents afférents à la CAO.

ARTICLE 3

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le Département. Une ampliation sera notifiée au destinataire du présent arrêté.

Fait et arrêté à Noirmoutier-en-l'Île,
le

Le Président,
Fabien GABORIT.